

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01133
Numéro SIREN : 808 525 356
Nom ou dénomination : B.B.

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2018 sous le numéro de dépôt 4998

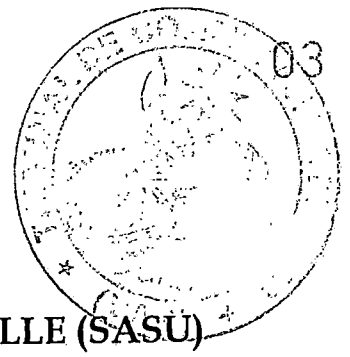
B.B.

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)

AU CAPITAL DE 1.000 €

**SIEGE SOCIAL : 2 Route Nationale 7
83490 LE MUY**

R.C.S. FREJUS B : 808 525 356



GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

20 SEP. 2018

N° 34908

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2018 A 9 H 00
(COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE TRENTE JUIN A NEUF HEURES**

Monsieur Brahim BOUOUD associé unique et Président de la Société, propriétaire des 1000 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, lesdits comptes se soldant par une PERTE de 7.311 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017 soit une PERTE de 7.311 € au poste « REPORT A NOUVEAU ».

BB

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'Associé unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des deux exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, il est rappelé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associé unique et Président,
Brahim BOUOUD



GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
20 SEP. 2018
N° *Bu998*

B.B.

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)
AU CAPITAL DE 1.000 €
SIEGE SOCIAL : 2 Route Nationale 7
83490 LE MUY
R.C.S. FREJUS B : 808 525 356

TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2018 A 9 H 00
(COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, lesdits comptes se soldant par une PERTE de 7.311 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017 soit une PERTE de 7.311 € au poste « REPORT A NOUVEAU ».

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'Associé unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des deux exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, il est rappelé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

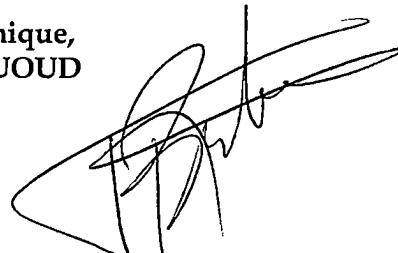
QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associé unique,
Brahim BOUOUD



Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Ste UNIPERSO B.B.

DÉPÔT DU Néant

Adresse de l'entreprise 2 RN7

83490 LE MUY

20 SEP. 2018

Numéro SIRET *

8	0	8	5	2	5	3	5	6	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

N° BU998

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 592	1 315	277	323	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	50		50	50	
	Total I (5)	044	048	1 642	1 315	327	373	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062				556	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	1 329		1 329	1 058
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	1 613		1 613	13 326	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	2 942		2 942	14 940
		Total général (I+II)	110	112	4 584	1 315	3 269	15 313

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	(6 145)	(1 550)	
	Résultat de l'exercice	136	(7 311)	(4 595)	
	Provisions réglementées	140			
		Total I	142	(12 456)	(5 145)
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		56	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 572	5 885	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	606	14 518	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	15 724	20 458	
	Total général (I + II + III)	180	3 269	15 313	

Handwritten signature and notes:
 131
 169
 606
 172
 174
 176
 180

RENOIS	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		Dont dettes à plus d'un an	195
	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
du Code Général des Impôts)


Désignation de l'entreprise Ste UNIPERSO B.B.

Néant *
Exercice N clos le
Exercice N-1 clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le													
		13	1	1	2	2	0	1	7	1	3	1	1	2	2	0	1	6		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209							210	63	544						218	84	066	
	Production vendue biens services *	215						214									218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222											
	Production immobilisée *							224												
	Subventions d'exploitation reçues								226									1	589	
	Autres produits								230		94									6
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	63	638								85	661
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234	26	833								40	312
	Variation de stock (marchandises) *								236		556									(297)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238		2									1
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240												
Autres charges externes * : dont crédit bail : - mobilier - immobilier								242	25	857								27	802	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243					935		244	1	757								1	499	
Rémunérations du personnel *								250	12	994								17	430	
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	2	025								3	143	
Dotations aux amortissements *								254		962									226	
Dotations aux provisions								256												
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259							262		19									0	
Total des charges d'exploitation (II)								264	71	006								90	116	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(7	368)								(4	455)	
Produits financiers (III)								280		1									1	
Produits exceptionnels (IV)								290		477										
Charges financières (V)								294											15	
Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347							300		421									126	
Impôts sur les bénéfices * (VII)								306												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	(7	311)								(4	595)	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316												
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318												
Provisions non déductibles *								322												
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324												
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247							330		421										
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								251												
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999												
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997												
Entreprise nouvelles (44. sexties)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. tendecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138										
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990										
Divers ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346													
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655															890	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																			
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								352										354	7	780
Déficits antérieurs reportables : * 7.012								356												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																			
								370										372	7	780

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

Autopsi
de l'Original



SOGETEC

37 Avenue Jean Jaures
Casa Del Mar
83120 STE MAXIME
04.94.43.82.11

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Charges à payer	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 268.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 63 543.92 Euros et dégageant un déficit de 7 310.68- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 890 €.

Le CICE a eu pour objectif de redonner à notre entreprise une marge de manoeuvre pour restaurer notre fonds de roulement grâce à une baisse du coût du travail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	676		
Matériel de transport			916
TOTAL	676		916
Autres participations	50		
TOTAL	50		
TOTAL GENERAL	726		916

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			676	676
Matériel de transport			916	916
TOTAL			1 592	1 592
Autres participations			50	50
TOTAL			50	50
TOTAL GENERAL			1 642	1 642

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	353	226		579
Matériel de transport		736		736
TOTAL	353	962		1 315
TOTAL GENERAL	353	962		1 315

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	226				
Matériel de transport	736				
TOTAL	962				
TOTAL GENERAL	962				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	890	890	
Débiteurs divers	439	439	
TOTAL	1 329	1 329	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 572	4 572		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 055	5 055		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 222	1 222		
Groupe et associés	606	606		
Autres dettes	4 269	4 269		
TOTAL	15 724	15 724		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	500
Total	500